

ROSSIGNOL[®]
PRO

rossignol.fr

1896...

2026...

130 ans de passion partagée
Le fabricant français de solutions de tri sélectif,
mobilier urbain et équipement d'hygiène



Intérieur



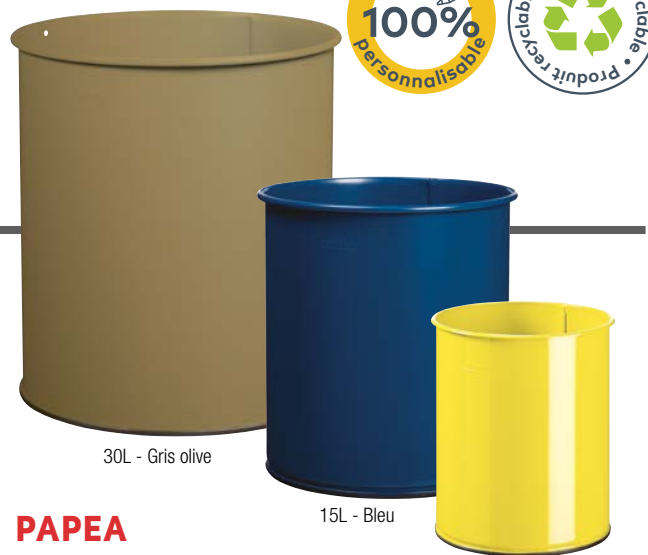


Intérieur

Poubelle Bureau

Papea

ULTRA ROBUSTE



30L - Gris olive

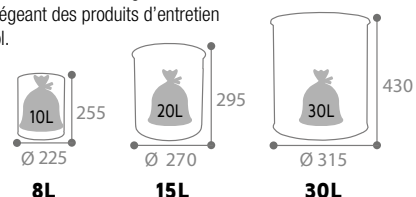
15L - Bleu

8L - Jaune soufre

PAPEA

CORBEILLE A PAPIER 8L, 15L, 30L

- Acier poudré anti-UV ou inox avec fond en acier galva
- Embase joint caoutchouc protégeant des produits d'entretien et évitant les rayures sur le sol.



Couleur	8L	15L	30L
□ Blanc signalisation RAL 9016	59781	59580	59802
■ Gris manganèse	59791	59583	58999
■ Gris clair RAL 9022	59804	59805	59803
■ Jaune soufre RAL 1016	59845	59827	59850
■ Bleu mat lisse RAL 5001	59710	59750	59800
■ Gris olive mat texturé RAL 7002	59711	59751	59801
■ Inox	59785	59592	-

OSEZ LA COULEUR ! PERSONNALISATION SUR DEVIS - DÉCOUVREZ NOS TEINTES STANDARDS P.124



Neo

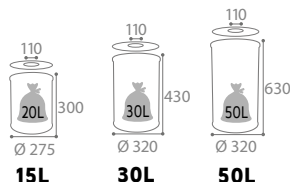


ANTI-FEU

NEO

POUBELLE ANTI-FEU

- Acier poudré anti-UV et fond en acier galva
- Tête étouffoir : empêche la combustion des déchets et arrête la propagation du feu
- **Homologation des poubelles Neo par un organisme indépendant habilité CNPP* cf p.129** (si association corps et couvercles)



Couleur	15L	30L	50L
■ Bleu outremer RAL 5002	52155	52156	52157
■ Rouge signalisation RAL 3020	52161	52162	52163
■ Jaune colza RAL 1021	52277	52278	52207
■ Gris clair RAL 9022	52815	52816	52817
□ Blanc signalisation RAL 9016	52140	52141	52142
■ Gris manganèse	52810	52811	52812

Retrouvez nos collecteurs grand litrage 90L/110L (P.95)



Principe d'auto-extinction
(Cf. P.95)



15L

30L

50L

*Centre National de Prévention et de Protection - Essais réalisés sans sac.

ROSSIGNOL
PRO

Cuba

PRATIQUE, ESTHÉTIQUE ET DISCRET SUR LE BUREAU



CUBA

POUBELLE DE BUREAU - 1L

- Acier poudré anti-UV
- 2 tampons amortisseurs de bruit
- Utilisation et vidage par soulèvement du couvercle
- Consommables en option (Réf. 55175)



- Réf. 55730 - Blanc signalisation RAL 9016
- Réf. 55731 - Gris manganèse
- Réf. 54017 - Gris olive mat texturé RAL 7002
- Réf. 54016 - Bleu mat lisse RAL 5001

Complétez le chemin de tri sélectif avec notre offre CUBATRI (P.10 à 13)



FACILITÉ DE NETTOYAGE
NON VISUALISATION DES DÉCHETS

CONSOMMABLES

CUBA GREEN

LOT DE 50 SACS PAPIER

- Papier kraft à base de matière recyclée
- Réf. 55175 - Marron

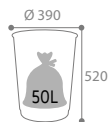


PEPS GREEN

CORBEILLE A PAPIER 40L LOT DE 4 CORBEILLES

- Polypropylène à base de matière recyclée
- Parois lisses
- Bord de préhension

- Réf. 59484 - Noir mat - Le lot de 4



X4

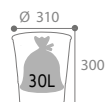


CAP GREEN

CORBEILLE A PAPIER 16L LOT DE 20 CORBEILLES

- Polypropylène à base de matière recyclée
- Bord de préhension
- Fond plein
- Légère grâce à sa paroi ajourée "baguette"

- Réf. 59490 - Noir - Le lot de 20



X20

COUVERCLE AVEC CLAPET COULISSANT



OKTOP POUBELLE A COUVERCLE COULISSANT - 50L

- Corps en polypropylène
- Vidage par décrochage de la tête

- Réf. 59838 - Gris clair / Gris foncé



Intérieur

Accueil / Poubelle espace commun



Paceo

DÉLIMITEZ VOS ESPACES D'ACCUEIL

MURALE

PACEO

BARRIÈRE DE DELIMITATION MURALE
À CEINTURE RETRACTABLE

- Acier poudré
- **Sangle rétractable et verrouillable (3m)**
- Fixation murale en 4 points
- Support mural fourni

Couleur / Couleur sangle	Mural
■ Gris manganèse - sangle noire	51756
■ Gris manganèse - sangle rouge	51890
■ Gris manganèse - sangle noire/jaune	51892
■ Gris manganèse - sangle rouge/blanc	51893

100% PERSONNALISABLE
(MARQUAGE SANGLE
SUR SIMPLE DEMANDE)

PACEO

LOT DE 2 BARRIÈRES DE DELIMITATION
SUR SOCLE À CEINTURE RETRACTABLE

- Acier poudré ou Inox
- **Sangle rétractable et verrouillable (3m)** : installation sur un autre poteau ou sur un support mural fourni
- Ø tube : 63.5mm
- 6 patins en caoutchouc sous la platine

Couleur / Couleur sangle	Sur socle (Lot de 2)
■ Gris manganèse - sangle noire	51741
■ Inox - sangle noire	51740
■ Gris manganèse - sangle rouge	51885
■ Gris manganèse - sangle noire/jaune	51887
■ Gris manganèse - sangle rouge/blanc	51888

INSTALLATION
EN ESPACE COUVERT

ACCESSOIRES

PANNEAU A4 POUR
BARRIÈRE DE DELIMITATION

- Acier chromé
- Support de fixation en plastique
- Panneau rotatif vertical d'information
- Double plaque en plexiglas pour document au format A4

■ Réf. 51748 - Gris



Indik



INDIK

PANNEAU INFORMATION SUR PIED - A4

- Acier poudré anti-UV
- 4 pieds réglables
- Livré monté
- Fourni avec une pochette aimantée magnétique

Pochette aimantée
magnétique

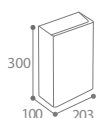
Couleur	Panneau	
	Horizontal	Vertical
□ Blanc signalisation RAL 9016	55008	55006
■ Gris manganèse	55009	55007

ROSSIGNOL
PRO



Collectik

IDÉAL POUR LES PARKINGS, MAGASINS...



COLLECTIK

COLLECTEUR DE TICKETS - 5L

- Acier poudré anti-UV
- Charnière en inox
- Ouvertures réduites limitant l'introduction d'objets volumineux
- Vidage facilité grâce à une trappe aimantée située en dessous du produit

■ Réf. 51336 - Gris manganèse

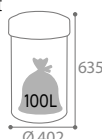
Vidage simple par trappe aimantée

Salsa

ANTI-TRACES



Ouverture/fermeture en un mouvement



SALSA

POUBELLE A COUVERCLE BASCULANT RONDE - 60L

- Corps et couvercle en inox (traitement anti-traces de doigts)
- Couvercle basculant avec contrepoids stabilisateur réglable
- Épaisseur couvercle : 0,5 mm / Corps : 0,4mm
- 2 poignées de préhension intégrées sur le corps
- Embase : plastique polypropylène protégeant des produits d'entretien

■ Réf. 51880 - Inox

ACCESSOIRES

SEAU PLASTIQUE 40L POUR POUBELLE SALSA

- Polypropylène
- Anse métal de préhension

■ Réf. 51881 - Noir



Kipso

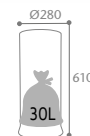
VOS PARAPLUIES BIEN AU SEC !



KIPSO

PORTE-PARAPLUIES - 28L

- Acier poudré anti-UV ou inox brossé
- Socle plastique noir protégeant des produits d'entretien et évitant les rayures sur le sol.



Couleur

- ☐ Blanc signalisation RAL 9016
- ☒ Gris manganèse
- ☐ Gris clair RAL 9022
- ☐ Inox
- ☐ Jaune soufre RAL 1016
- ☐ Gris olive mat texturé RAL 7002
- ☐ Bleu mat lisse RAL 5001

Corps Plein

- 58536
- 58969
- 58537
- 58979
- 58732
- 59131
- 59132

Corps Perforé

- 59101
- 59105
- 59103
- 59100
- 59104
- 59114
- 59115

Corps plein

Corps perforé

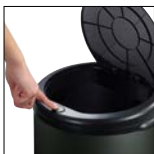


**Intérieur**

Accueil / Poubelle espace commun



Handtouch / Sensitive

Ouverture
par pression

HANDTOUCH POUBELLE AVEC COUVERCLE A OUVERTURE PAR PRESSION - 45L

- Corps acier poudré anti-UV ou inox
- Couvercle en ABS
- Système d'ouverture manuel
- Seau intérieur plastique amovible avec anse métal
- Embase joint caoutchouc

Couleur	45L
☐ Blanc signalisation RAL 9016	93580
☒ Gris manganèse	93581
☐ Gris clair RAL 9022	93582
☐ Inox	93590
☐ Jaune soufre RAL 1016	93588
☐ Bleu mat lisse RAL 5001	93593
☐ Gris olive mat texturé RAL 7002	93594

Ouverture
automatique

SENSITIVE POUBELLE AVEC COUVERCLE A OUVERTURE AUTOMATIQUE - 45L

- Corps acier poudré anti-UV ou inox
- Couvercle en ABS
- Système d'ouverture automatique infrarouge rapide, silencieux et sans contact
- Possibilité d'ouverture prolongée grâce au bouton open & close
- Seau intérieur plastique amovible avec anse métal
- Embase joint caoutchouc
- 4 Piles LR6 non fournies
- **Méthode HACCP**

Couleur	45L
☐ Blanc signalisation RAL 9016	93560
☒ Gris manganèse	93561
☐ Gris clair RAL 9022	93562
☐ Inox	93570
☐ Jaune soufre RAL 1016	93568
☐ Bleu mat lisse RAL 5001	93573
☐ Gris olive mat texturé RAL 7002	93574

Push L'INCONTOURNABLE

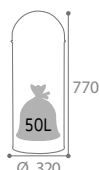


PUSH

POUBELLE AVEC COUVERCLE A TRAPPE - 45L

- Acier poudré anti-UV ou inox
- Sac maintenu par 2 étriers
- Trappe en inox avec retour automatique

Couleur	45L
☐ Blanc signalisation RAL 9016	57467
☒ Gris manganèse	57469
☐ Gris clair RAL 9022	59793
☐ Inox	57468
☐ Jaune soufre RAL 1016	57423
☐ Bleu mat lisse RAL 5001	57478
☐ Gris olive mat texturé RAL 7002	57479



Gris olive



Jaune soufre



Gris clair

Sac maintenu
par 2 étriers



Multigob

IDÉAL EN ZONES DE PAUSE



MULTIGOB

COLLECTEUR DE Gobelets

- Tête en polyéthylène
- Réceptacle pour gobelets (Ø maximum 70mm)
- Plaque de séparation entre les déchets divers et les gobelets
- Etriers pour maintien du sac



Etriers pour maintien du sac



MULTIGOB GREEN

Version « Tout plastique »

- Corps en polyéthylène à base de matière recyclée
- Léger et maniable



Gris clair



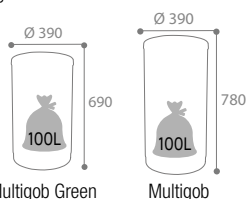
Signalétique intégrée

Blanc signalisation

MULTIGOB

Version « Corps métal »

- Corps acier poudré avec embase en polypropylène



Multigob Green

Multigob

Couleur

- Noir - Plastique
- Gris manganèse - Métal
- Gris clair RAL 9022 - Métal
- Blanc signalisation RAL 9016 - Métal



Jusqu'à 1600 gobelets



Jusqu'à 800 gobelets / Corbeille 25L

57342

56210

56211

56212

57403

56213

56214

56215



Cyvomax

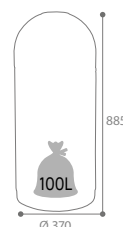


CYVOMAX GREEN

POUBELLE AVEC COUVERCLE A TRAPPE - 52L

- Polyéthylène à base de matière recyclée
- Blocage et retour automatique de la trappe par levier et ressort
- Etriers pour maintien du sac

■ Réf. 58033 - Noir



**Intérieur****Poubelle alimentaire**

Collecroule 2 LITRAGES



Poignée de transport pour une meilleure maniabilité



COLLECROULE SUPPORT SAC MOBILE A PÉDALE - 50L ET 110L

- Acier poudré anti-UV ou Inox
- Large pédale
- Maintien du sac par ceinture élastique
- **Méthode HACCP**

50L

■ Réf. 57371 - Gris clair RAL 9022

Blanc signalisation
110L

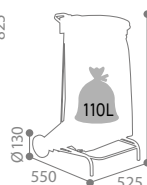
110L

■ Réf. 57330 - Gris clair RAL 9022

□ Réf. 57370 - Blanc signalisation RAL 9016

■ Réf. 56501 - Inox

Retrouvez nos supports sacs
mobiles couvercle couleur (P.33)



Roues lisses

ACCESSOIRES

PLAQUE DE JONCTION ÎLOT

- Plaque en acier poudré anti-UV
- 4 colliers en PVC vissés sur la plaque
- Idéal pour constituer des îlots de tri
- Permet de joindre 2 supports-sacs COLLECROULE ou TUBAG

■ Réf. 57223 - Gris manganèse



Pratik

**PRATIK**

COLLECTEUR ALIMENTAIRE - 100L

- Polyéthylène haute densité (-50° à 80/120°C)
- Adapté au contact alimentaire

Couleur	Corps	Couvercle
□ Blanc	56285	56290

COMPOSEZ VOTRE COLLECTEUR EN 3 ÉTAPES



ACCESSOIRES

Meilleur maintien du collecteur sur le socle



SOCLE A ROULETTES

- Compatible avec les poubelles PRATIK 100L
- 5 roues
- Frein intégré

■ Réf. 57633 - Noir



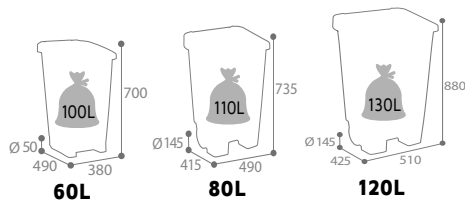
Retrouvez nos collecteurs PRATIK couleur (P.33)

Mobily 3 LITRAGES

MOBILY

POUBELLE MOBILE A PEDALE - 60L, 80L ET 120L

- Polyéthylène haute densité (PEHD)
- Roues lisses
- Poignée de transport
- Stickers en option (P.47)
- **Méthode HACCP**



Couleur	60L	80L	120L
☐ Blanc	59837	59185	59200

Retrouvez nos nouvelles corbeilles Mobily Green en polyéthylène haute densité recyclé (P.31)



Couvercle rabattable



Utilo 4 LITRAGES

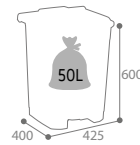


Poignée de préhension

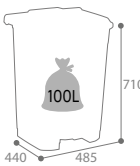
Large pédale



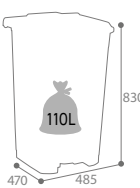
30L



50L



80L



100L

UTILO

POUBELLE À PÉDALE 30L, 50L, 80L ET 100L

- Polypropylène
- Large pédale en façade
- Tringlerie plastique
- Résistant et facile à entretenir
- Stickers en option (P.47)
- **Méthode HACCP**

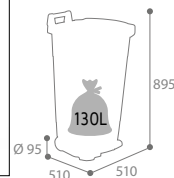
- ☐ Réf. 54020 - Blanc - 30L
- ☐ Réf. 54040 - Blanc - 50L
- ☐ Réf. 54060 - Blanc - 80L
- ☐ Réf. 54080 - Blanc - 100L

Retrouvez nos collecteurs couvercle couleur (P.32)



Boogy FONCTIONNEL

TRINGLERIE EN INOX RÉSISTANTE À LA CORROSION



BOOGY

POUBELLE MOBILE A PEDALE - 90L

- Polyéthylène
- Tringlerie inox AISI 304 (18/10)
- Large pédale et poignée intégrée en façade
- Poignée de transport
- Stickers en option (P.47)
- **Méthode HACCP**

- ☐ Réf. 56700 - Blanc



Retrouvez nos collecteurs couvercle couleur (P.32)





Intérieur

Poubelle industrie



Tubag

GRANDE MANIABILITÉ



TUBAG

SUPPORT SAC TUBULAIRE - 110L

- Acier poudré anti-UV
- Ø tube : 18 mm
- Maintien du sac par tension

Couleur	Sur pieds	Sur roulettes
■ Bleu outremer RAL 5002	57533	57529
■ Jaune colza RAL 1021	57534	57530
■ Vert mousse RAL 6005	57535	57531
■ Gris manganèse	57536	57532
□ Blanc signalisation RAL 9016	57541	57540



TUBAG est disponible en « seconde vie » via Rossignol RE*. Pour en savoir plus sur cette marque engagée, rendez-vous page 6 !



ACCESSOIRES



Facile à installer sur le support sac

COLLEC

PLAQUE SIGNALÉTIQUE DE TRI

- Acier poudré anti-UV
- Signalétique sérigraphiée
- Permet d'identifier le tri



Couleur

■ Bleu outremer RAL 5002 - Papier	56012
■ Vert mousse RAL 6005 - Verre	56014
■ Jaune colza RAL 1021 - Emballages	56013
■ Gris manganèse - Autres déchets	56015

PLAQUE DE JONCTION POUR ILOT

- Plaque en acier poudré anti-UV
- 4 colliers en PVC vissés sur la plaque
- Idéal pour constituer des îlots de tri
- Permet de joindre 2 supports-sacs TUBAG ou COLLECROULE



■ Réf. 57223 - Gris manganèse

Tubo

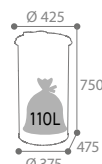


TUBO

POUBELLE MURALE - 80L

- Acier traité anticorrosion et poudré anti-UV
- Maintien du sac par 2 étrières
- Fixation murale facilitée avec plaque non fournie (Cf. P.49)
- Fixation sur poteau possible avec brides (fournies) et poteau non fourni (Cf. P.48)

- Réf. 58146 - Gris manganèse
- Réf. 58147 - Gris manganèse / Jaune colza RAL 1021
- Réf. 58148 - Gris manganèse / Vert mousse RAL 6005
- Réf. 58149 - Gris manganèse / Bleu outremer RAL 5002
- Réf. 58144 - Gris manganèse / Rouge Signalisation RAL 3020



ACCESSOIRES

COLLEC

PLAQUE DE FIXATION MURALE

- Permet de fixer plus facilement la poubelle sur le mur (besoin de 2 plaques pour TUBO)



■ Réf. 57024 - Gris manganèse

POTEAU SUPPORT 3 FLUX À POSER + KIT BRIDES

- Acier traité anticorrosion et poudré anti-UV

■ Réf. 58819+58837 Gris manganèse



Retrouvez tous nos poteaux (P.48)

*Produits sous réserve de disponibilité

ROSSIGNOL PRO

Neo



ANTI-FEU



Evaluation technique réalisée par le CNPP* :
produit conforme à la spécification technique. CNPP : organisme certificateur dans les domaines de la prévention et de la protection incendie en s'appuyant sur les compétences de ses laboratoires et services d'inspections et d'audits.

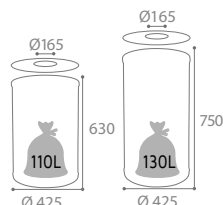


Principe d'auto-extinction

NEO

CORBEILLE ANTI-FEU

- Acier poudré anti-UV et fond en acier galva
- Tête étouffoir : empêche la combustion des déchets et arrête la propagation du feu
- **Homologation anti-feu CNPP*** (si association corps et couvercle)



Couleur	90L	110L
■ Bleu outremer RAL 5002	52158	52159
■ Rouge signalisation RAL 3020	52164	52165
■ Jaune colza RAL 1021	52209	52205
■ Gris clair RAL 9022	52818	52819
□ Blanc signalisation RAL 9016	52143	52144
■ Gris manganèse	52813	52814

ACCESSOIRES

KIT ETRIERS 90L ET 110L

- Acier poudré anti-UV
- Visserie fournie
- Réf. 52211 - Gris clair RAL 9022



Retrouvez nos collecteurs petit litrage 15L/30L/50L (P.86)

Barella

PRATIQUE À UTILISER ET À VIDER

COMPOSEZ VOTRE COLLECTEUR BARELLA EN 3 ÉTAPES

1 le corps

(2 litrages au choix)

BARELLA

- Polypropylène
- 2 poignées intégrées
- Coloris gris



2 le couvercle

(3 modèles au choix)

- Fermeture par pression



COUVERCLE PLAT

- Réf. 56540 - 80L
- Réf. 56541 - 120L



COUVERCLE ENTONNOIR

- Réf. 56544 - 80L
- Réf. 56545 - 120L



COUVERCLE A TRAPPE

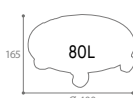
- Réf. 56542 - 80L
- Réf. 56543 - 120L

3 le socle à roulettes

(2 tailles au choix)



- Facilite le déplacement du collecteur
- Fixation au collecteur par 1/4 de tour



SOCLE - 80L

- Réf. 56280 - 80L



SOCLE - 120L

- Réf. 56281 - 120L



RETROUVEZ NOS STICKERS
À L'UNITÉ POUR
PERSONNALISER VOTRE
COLLECTEUR SELON LE FLUX
(P.47)

**Intérieur****Equipe ment santé**

Collecroule POLYVALENT



COLLECROULE CARENE

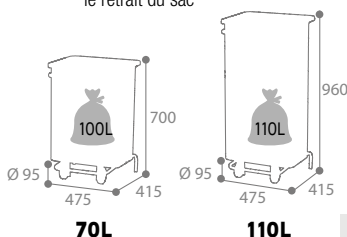
POUBELLE MOBILE A PEDALE

- Acier poudré anti-UV ou Inox
- Large pédale
- 2 roulettes en façade
- Sticker (Réf. 50292) en option
- Méthode HACCP

Couleur	70L	110L
□ Blanc signalisation RAL 9016	57251	57250
■ Inox	57256	57255



Façade amovible pour le retrait du sac



70L - Blanc signalisation + sticker

110L - Inox



Retrouvez notre sticker "Jetez vos déchets" Réf. 50292 (P.12)



Tubag



Sur roulettes



Sur pieds

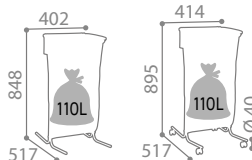


TUBAG

SUPPORT SAC TUBULAIRE - 110L

- Acier poudré anti-UV
- Ø tube : 18 mm
- Maintien du sac par tension

Couleur	Sur pieds	Sur roulettes
□ Blanc signalisation RAL 9016	57541	57540



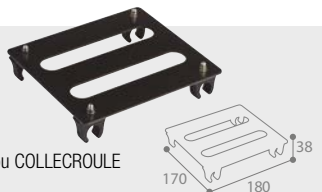
Retrouvez nos TUBAG couleur (P.94)



ACCESSOIRES

PLAQUE DE JONCTION ÎLOT

- Plaque en acier poudré anti-UV
- 4 colliers en PVC vissés sur la plaque
- Idéal pour constituer des îlots de tri
- Permet de joindre 2 supports-sacs TUBAG ou COLLECROULE



■ Réf. 57223 - Gris manganèse

Hermix



Mobile grâce à ses 2 roulettes

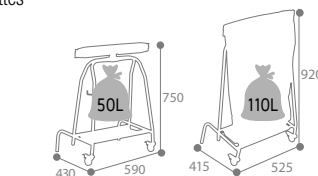


Réf. 59479

HERMIX HERMIX EXTRÊME

COLLECTEUR A CLAPET 50 ET 110L

- Inox ou inox 304 spécial milieu humide (tubes et vis en inox)
- Support de sac avec fermeture hermétique par clapet en caoutchouc vierge
- Large pédale
- Méthode HACCP



Couleur	50L	110L
■ Inox	59477	59480
■ Inox 304	-	59479

Retrouvez nos plaques signalétiques pour TUBAG et HERMIX (P.94)



ROSSIGNOL
PRO

Clinix

CONSOMMABLES

CLINIX



KIT EQUIPEMENT PREMIERS SECOURS

EVOLUTION

- 1 couverture de survie isolante (2.10 x 1.60m)
- 1 doigtier en simili cuir
- 1 pansement compressif 10 x 12 cm
- 9 épingles de sûreté
- 1 pince à écharde inox
- 1 bande extensible maille élastique 3m x 5 cm
- 1 bande extensible maille élastique 3m x 7 cm
- 4 lingettes bactéricides
- 4 lingettes asséchantes (équivalent éosine)
- 4 lingettes apaisantes au calendula
- 1 paire de ciseaux inox 14 cm
- 1 sparadrap tissu blanc 5m x 2 cm
- 1 paire de gants
- 18 pansements 3 tailles - marron
- 15 pansements - bleu facilement détectables HACCP
- 10 compresses stériles 20 x 20 cm
- 1 éthylotest chimique

Réf. 99712 - Kit équipement premiers secours



KIT CONSOMMABLES

EVOLUTION

- 1 pansement compressif 10 x 12 cm
- 1 épingles de sûreté
- 1 bande extensible maille élastique 3 m x 5 cm
- 1 bande extensible maille élastique 3 m x 7 cm
- 4 lingettes bactéricides
- 4 lingettes asséchantes (équivalent éosine)
- 4 lingettes apaisantes au calendula
- 1 sparadrap tissu blanc 5 m x 2 cm
- 1 paire de gants
- 18 pansements 3 tailles - marron
- 15 pansements - bleu facilement détectables HACCP
- 10 compresses stériles 20 x 20 cm
- 1 éthylotest chimique

Réf. 99715 - Kit consommables

*Vendu sans consommable



CLINIX*

ARMOIRE PHARMACIE - 1 ET 2 PORTES

- Acier poudré anti-UV
- Étagères en plastique transparent réglables en hauteur
- Coffres et balconnets de rangement en plastique transparent dans les portes
- Serrure à clé
- Version 1 porte : Charge totale maximale 6,5 kg
- Version 2 portes : Charge totale maximale 32 kg

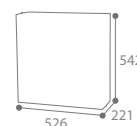
☐ Réf. 11649 - Blanc signalisation RAL 9016 - 1 porte

☐ Réf. 50201 - Blanc signalisation RAL 9016 - 2 portes

Armoire
1 porte



Armoire
2 portes



CLINIX*

MALLETE PREMIERS SECOURS AVEC FIXATION MURALE

- Polypropylène
- ☐ Réf. 99717 - Blanc



Peut être installée dans un véhicule avec son support mural



LÉGISLATION



PREMIERS SECOURS

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 du Code du travail comporte 3 articles fondamentaux : Selon l'article R4224-14 du code du travail, il est précisé que "les lieux de travail doivent être équipés de matériels de premier secours adaptés à la nature des risques et facilement accessible". L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de son établissement.



Clinabox

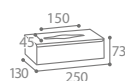


CLINABOX

SUPPORT BOITE A MOUCHOIRS / GANTS / CHARLOTTES

- Inox
- Fixation murale possible en 2 points

■ Réf. 56130 - Inox



Ouverture frontale facile

Sanipla



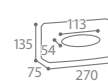
Ouverture latérale facile

SANIPLA

SUPPORT BOITE A MOUCHOIRS / GANTS / CHARLOTTES

- Plastique blanc
- Fixation murale possible en 2 points

□ Réf. 51340 - Plastique blanc



Clinix MATERIEL DE PREMIERS SECOURS



CLINIX

BOITIER POUR DEFIBRILLATEUR*

- Acier poudré anti-UV
- Ouverture frontale facilitant l'accès
- Sécurisation à l'aide d'un scellé de protection (10 scellés fournis avec le produit)

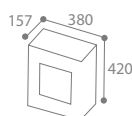
■ Réf. 50410 - Vert menthe RAL 6029

CONSOMMABLES

LOT DE 10 SCELLES

- Polypropylène
- Diamètre de la tige Ø2.2 mm
- Longueur totale L 279 mm
- Longueur utile L 240 mm
- Résistance à la traction 5 kg
- Lien de serrage progressif

■ Réf. 50399 - Lot de 10 scellés



*vendu sans défibrillateur

Garanties & Entretien



GARANTIE PRODUITS

ROSSIGNOL garantit tous les produits figurant sur le catalogue 2026 et commercialisés sous cette marque contre tous vices ou défauts de conception, de fabrication et de matériaux.



L'ensemble des produits du catalogue sont garantis 2 ans hors mentions spéciales.



Produits garantis 5 ans et 2 ans en milieu salin.



Produits garantis 5 ans dans tous les milieux*

Il est rappelé que la garantie légale des vices cachés s'applique conformément aux dispositions légales. Sous réserve de respect des conditions de pose et d'entretien.

Exclusions de garantie

La garantie ne couvre pas les défauts consécutifs aux manutentions, transports et installations.

La garantie n'est pas applicable dans le cas où la mise en œuvre des produits n'est pas réalisée selon les règles de l'art ou dans le cas d'une utilisation anormale ou non conforme des produits.

La garantie contractuelle ne couvre pas en outre :

- ❑ Les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné.
- ❑ Les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.
- ❑ Les défauts dus à une absence ou à un manque d'entretien.
- ❑ Les défauts dus au vandalisme.

Dans tous les cas, la garantie se limite aux seuls défauts sur les produits et non aux conséquences de ces défauts pour lesquels aucune indemnité n'est exigible.

*Hors univers Intérieur et Hygiène



CONSEILS D'ENTRETIEN

Nos produits sont garantis sous réserve de respect des conditions de pose et d'entretien. ROSSIGNOL vous conseille de procéder à un entretien régulier de vos produits afin d'en préserver les qualités esthétiques et fonctionnelles. La bonne application de ces préconisations conditionne l'application de la garantie Rossignol.



INOX

Inox - aussi nommé Inox F17 (sans nickel, 18 % de chrome) : magnétique mais garantit protection efficace dans environnements intérieurs faiblement agressifs.

Inox 304 (18 % de chrome, 11 % de nickel) : non magnétique, adapté pour un usage intérieur et extérieur, **utilisé dans l'industrie, la restauration et le mobilier urbain. Conforme aux normes d'hygiène sanitaires** mais ne doit pas être en contact avec une atmosphère polluée.

Inox 316 - qualité marine - considéré comme « inox noble » (18 % de chrome, 11 % de nickel, 2 % de molybdène) : non magnétique, **très résistant à la corrosion, aux milieux salins et acides**. Résiste aux brouillards salins et au vent : plus résistant dans les milieux acides et aux solutions salées. **Recommandé pour les environnements extérieurs agressifs** (bord de mer, piscines, zones industrielles).

Un chiffon doux ou une éponge, accompagnés et produit vaisselle suffisent pour obtenir un résultat impeccable. Pour les surfaces brossées, frotter dans le sens du polissage. En cas d'attaque du matériau (piqûres), traitement à l'aide d'un produit passivant adapté à l'inox. **Exclusion de garantie pour : piquûre de la surface par des points de corrosion dus à un défaut d'entretien et nécessitant le nettoyage par un décapant passivant + absence d'entretien pouvant entraîner la corrosion.**



ACIER

Les différents traitements de l'acier (primaire, galvanisation à chaud, etc.) permettent une grande longévité, une résistance au chaud, au froid et à la corrosion. L'idéal pour le nettoyer est l'utilisation de l'eau et du savon.

Les produits chlorés, hydrocarbures et abrasifs sont à proscrire : toute utilisation mettrait en cause la prise en compte de la garantie du produit. Exclusion de garantie de toute altération par rayures ou coups.

L'installation de produits en acier n'est pas adaptée dans des environnements chlorés (type piscine...).



ALUMINIUM

L'aluminium est un matériau facile d'entretien. L'idéal pour le nettoyer est l'utilisation de l'eau et du savon. Attention les produits chlorés, hydrocarbures et abrasifs sont à proscrire : toute utilisation mettrait en cause la prise en compte de la garantie du produit.



LATTES À BASE DE BRIQUES ALIMENTAIRES RECYCLÉES

Ce matériau est le plus facile d'entretien : de l'eau et du savon suffisent. Pas de nettoyeur haute pression : même à faible pression, il endommage la couche de protection plus rapidement. Ni de javel : même bien rincée, la javel laisse des traces noires sous l'action du soleil.



LATTES EN PLASTIQUE 100% RECYCLÉ

Lattes en plastique 100% recyclé à partir de matières françaises. 100% recyclable en fin de vie. Robustesse - Qualité premium. Très bonne résistance aux UV avec colorimétrie stable. Imputrescible : n'absorbe pas l'humidité, pas de prise au gel et pas de développement de mousses. Aspect de surface lisse : lavable, hygiénique, sans traitement et entretien. Longue durée de vie : ne s'effrite pas en microparticules et ni en poudre. Tests au vieillissement : test en étuve - pas de dégradation de surface. En cas de casse : pas d'échardes ou pointes et limitation des blessures et accidents. Ce matériau est le plus facile d'entretien : de l'eau et du savon suffisent. Pas de nettoyeur haute pression, ni de javel : même bien rincée, la javel laisse des traces noires sous l'action du soleil.



STRATIFIÉ COMPACT HAUTE PRESSION (HPL)

Le panneau en stratifié compact (HPL) est le matériau d'excellence pour associer durabilité, entretien, esthétisme et aspects environnementaux. Rayonnements UV, intempéries, chocs, rayures, abrasion, et brûlures... rien ne résiste au HPL.

LE + : C'est une matière anti-graffitis qui ne laisse ni résidus, ni traces.

Conseils d'entretien : Nettoyer à l'eau claire à l'aide d'une éponge, terminer avec un chiffon doux.

Si les tâches persistent, utiliser de l'acétone ou white spirit sur un chiffon doux parfaitement propre. Rincer à l'eau chaude puis terminer avec un chiffon doux.



BOIS RÉSINEUX TRAITÉ "CLASSE 4"

Le système de traitement est nommé autoclave, sans arsenic, en conformité avec les nouvelles directives environnementales européennes. Il correspond à une imprégnation jusqu'au cœur du bois, le rendant imputrescible : résiste au pourrissement, aux insectes et aux champignons. Il donne au bois une coloration légèrement verdâtre qui s'atténue avec le temps.

Il est rappelé que la durabilité et le bon aspect du bois nécessitent un entretien régulier dont la fréquence dépend du site et des conditions climatiques, (au minimum tous les six mois). Entretien auquel s'engage expressément le client à en justifier en cas de demande de mise en jeu de la garantie.



PLASTIQUE

Ce matériau est le plus facile d'entretien : de l'eau et du savon suffisent.

PAS DE NETTOYEUR HAUTE PRESSION : même à faible pression, il endommage la couche de protection plus rapidement. **NI DE JAVEL** : même bien rincée, la javel laisse des traces noires sous l'action du soleil.

POLYÉTHYLÈNE - PE : Plastique rigide qui possède une excellente résistance aux agents chimiques et aux chocs. **POLYPROPYLENE - PP** : Plastique rigide particulièrement résistant aux conditions en extérieur et en milieu humide. **POLYETHYLENE RECYCLÉ** : Plastique résistant à l'eau, aux produits chimiques, à l'écaillage, au fendillement et à la délamination. **POLYPROPYLENE RECYCLÉ** : Plastique résistant à l'eau, à la corrosion, aux produits chimiques, aux chocs et à la chaleur jusqu'à 100°C.



BÉTON

C'est un matériau facile d'entretien : eau savonneuse ou produits avec un PH neutre uniquement.

Possibilité d'ajouter un traitement anti-graffiti (soumis à chiffrage - nous contacter).

Ne pas utiliser de nettoyeur à haute pression.

Normes et certifications réglementaires



LOI AGECE

ANTI-GASPILLAGE POUR
UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



► **Loi n°2020-105-10 février 2020** : Cette loi, concrète depuis le 1^{er} janvier 2020, s'articulera jusqu'en 2040 pour modifier en profondeur les modes de production, de distribution et les modes de consommations. Elle vise à transformer notre économie linéaire, (extraire, produire, consommer et jeter) en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable - Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire - Agir contre l'obsolescence programmée - Mieux produire

Au niveau Européen, mise œuvre du REGLEMENT (UE) 2025/40 depuis le 19 décembre 2024 relatifs aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et qui abroge la directive 94/62/CE. Dans ce règlement, il est précisé qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2029, l'ensemble des États membres devront **assurer la collecte séparée de 90 % des matériaux énumérés à l'article 46** (plastique, bois, métaux ferreux, aluminium, verre, papier et carton).

> Cf. P.10 à 50

TRI DES BIODÉCHETS

Article 88 de la loi AGECE 2024, pensez au tri à la source des déchets alimentaires !

Afin de mettre en place le tri à la source des **déchets alimentaires des ménages** dans toute la France d'ici le 1^{er} janvier 2024, il revient à chaque collectivité d'étudier et d'identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge. La collecte séparée des déchets alimentaires par la collectivité intervient en complémentarité du compostage de proximité.

► La loi du **12 juillet 2010**, dite loi Grenelle 2, a instauré une obligation de tri à la source et de valorisation des gros producteurs de biodéchets et d'huiles usagées.

Depuis le **1^{er} janvier 2016** sont concernés les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets et 60 litres d'huiles usagées par an.

► La loi du **10 février 2020** relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a modifié l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement en spécifiant qu'à compter du **1^{er} janvier 2023**, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an. Dès le **1^{er} janvier 2024**, c'est l'ensemble des biodéchets et des huiles usagées qui devra faire l'objet d'une collecte séparée pour être valorisés.

> Cf. P.13, 19, 24 à 30, 32, 35-36, 68

OFG (Origine France Garantie)

La certification Origine France Garantie (OGF) présentée officiellement à l'Assemblée nationale le 19 mai 2011. Elle s'appuie sur une vraie démarche de certification. L'obtention se fait par des organismes habilités.

Pour obtenir la certification OFG, 2 critères cumulatifs sont obligatoires : le lieu où le produit prend ses caractéristiques essentielles est situé en France et 50% au moins du prix de revient unitaire est acquis en France. Cette certification permet aux entreprises de promouvoir le produit en France et aux consommateurs de pouvoir choisir d'acheter français.

> Cf. P.8, 10 à 17, 28-29, 34 à 36, 42-43, 52, 53, 57 à 60, 62-63, 72-73, 80, 100, 118



TRI SÉLECTIF



► **Loi du 15/07/1975 : première loi organisant la collecte et le traitement des déchets en France.** Les opérations de collecte, de transport et de traitement des déchets doivent se faire dans des conditions propres afin d'éviter "tout risque pour l'environnement et pour la santé humaine". Cette loi instaure le principe fondateur de "pollueur-payeur".

► **Loi du 13/07/1992** : appelée aussi loi Royal. Elle vise à renforcer les dispositifs de la loi de 1975 et impose aux entreprises de recycler leurs déchets. A partir de 1992, les déchets représentent un gisement d'énergie et de matières premières que l'on n'a plus le droit de gaspiller, ni de détruire.

► **Loi du 12/07/2010** rend obligatoire la mise en place du tri et la collecte des biodéchets et déchets d'huiles alimentaires par les gros producteurs (seuil d'application du Décret en 2016 : 10 tonnes par an de biodéchets, 60L d'huiles alimentaires).

► **Article L 541-2 du Code de l'environnement** : chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit même lorsqu'ils sont transférés à un tiers à des fins de traitement. L'entreprise doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation (Cf. Rapport RSE - Page 19).

► **Décret n°2016-288 du 10/03/2016** : obligation pour les entreprises de mieux trier leurs déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois afin de favoriser leur réutilisation et leur recyclage. Elles doivent séparer ces matières du reste de leurs déchets, soit en instaurant un tri à la source soit par un tri ultérieur dans un centre automatisé.

► **À partir du 1^{er} janvier 2022** : tous les papiers et emballages, qu'ils soient en plastique en métal ou en carton, pourront être déposés dans les bacs et poubelles jaunes. Cette nouvelle consigne va permettre de réduire le tonnage des ordures ménagères produites chaque année sur le territoire métropolitain, tout en obtenant une meilleure revalorisation des déchets collectés.

► **Depuis le 1^{er} janvier 2025** : Obligation de tri sélectif étendu à tout l'espace public : rues, places, jardins, plages... Les collectivités territoriales sont dans l'obligation de remplacer les poubelles de rues par des corbeilles permettant le tri des emballages et des papiers. Ces mesures visent à accélérer la récupération et le recyclage des emballages produits « hors foyer ».

> **Nécessité d'un équipement permettant le tri sélectif.**
Cf. P.10 à 50

★★★ CLASSEMENT EN HÔTELS DE TOURISME

► **Arrêté du 29/12/21 - publication au Journal Officiel du 14 janvier 2022.** Depuis le 1^{er} avril 2022, un nouveau classement hôtelier est entré en vigueur. Il détaille les critères fixant les normes et la procédure de classement en hôtels de tourisme. Le chapitre « accessibilité et développement durable » de l'ancien classement est renforcé et de nouveaux critères sur la réduction à la source et le tri des déchets sont apparus (tri en chambre, dans les espaces communs, tri en local poubelles ...). Rossignol accompagne les hôtels de tourisme pour répondre au mieux à ces nouveaux critères avec un équipement adapté :

- Point 88 : corbeilles à papier
- Point 127 : poubelles à pédale
- Point 130 : patères
- Point 135 : appuis-vélos
- Point 173 : mallette premiers secours avec kit équipements
- Point 229 et 230 : réduction des déchets avec produits intégrant un système de recharge en vrac (distributeurs de savon, gel douche...).

Point 232 : produits de tri intérieur y compris solutions biodéchets et/ou extérieur si l'établissement dispose de zones extérieures

- Point 233 : produits d'affichage associées au système de tri (plaques, stickers, panneau signalétique ...).

Normes et certifications réglementaires



REGLEMENT SUR LES NUISIBLES

La circulaire du 9 août 1978 (article 125.1 et 130.5) impose de se prémunir contre les nuisibles, dont les rongeurs font partie. Cette obligation est valable pour les particuliers, comme pour les collectivités, qui ne doivent pas laisser les rongeurs se multiplier.

L'article 17 de l'arrêté ministériel du 9 mai 1995 fixe les règles pour les établissements qui fournissent des aliments aux consommateurs. Ceux-ci sont dans l'obligation d'établir un plan de dératisation en cas de détection d'un nuisible, en mettant en place un cahier des charges précis

En cas de non-respect, vous vous exposez à des sanctions de l'ordre d'une contravention de troisième classe. La dératisation est obligatoire pour tous les propriétaires selon le décret 2003-462 du 21 mai 2003.

On peut dégager 3 règles :

- Tout un chacun se doit d'éviter l'accumulation de déchets pour ne pas attirer les rongeurs.
- Un contrôle régulier doit se faire afin de vérifier que des nuisibles n'ont pas élu domicile dans les locaux.
- En cas d'infestation avérée, les principaux acteurs doivent prendre les mesures nécessaires pour éradiquer les nuisibles et désinfecter les lieux.

> Cf. P.38 à 41, 58 à 60



PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate est un dispositif de sécurité français destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes, créé en 1978 puis régulièrement réactualisé. L'objectif est double : **protéger la population, les infrastructures, les institutions et préparer les réponses en cas d'attaque.**

Le plan Vigipirate comprend 3 niveaux :

- VIGILANCE PERMANENTE face à une menace durablement élevée mais diffuse
- SECURITE RENFORCE RISQUE ATTENTAT - Protection renforcée face à un niveau de menace élevé
- URGENCE ATTENTAT - Protection renforcée face à une menace d'attaque terroriste documentée et imminente, ou à la suite immédiate d'un attentat

Rossignol accompagne les Collectivités dans la mise en œuvre du premier niveau du plan Vigipirate (Vigilance). Nos solutions produits spécialement conçues permettent la mise en place ou le renforcement des mesures de précaution et de protection adaptées.

► Accessibilité de la voirie et des espaces publics :

POTELETS ET BARRIERES : permettent de séparer les voies de circulation, de protéger les zones piétonnes et de contrôler l'accès des véhicules.

La largeur et le diamètre minimal de l'obstacle diminue à mesure que sa hauteur augmente en respectant l'abaque ci-dessous.

Le principe en est qu'une faible hauteur du potelet est compensée par un diamètre important et, réciproquement, qu'un diamètre de petite dimension est compensé par une hauteur élevée du mobilier.

> Cf. P.4-5, 8, 11, 19, 23, 35-36, 44, 46-47, 50, 58, 60 à 62, 66-67





CERTIFICATION ISO 14001

L'ensemble de nos produits est conçu et fabriqué dans le respect des normes et réglementations en vigueur. Notre démarche environnement s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. En 2025, notre entreprise a obtenu la certification ISO 14001, reconnaissant la mise en place d'un système de management environnemental efficace visant à réduire notre impact sur l'environnement et à promouvoir des pratiques responsables à chaque étape de notre production.



POTELETS HAUTE VISIBILITE

► **Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.**

> **Nécessité d'un élément bas installé au maximum à 0,40 mètre du sol. > Cf. P.49**

La partie de couleur contrastée d'un potelet est constituée d'une bande d'au moins 10 cm de hauteur [...] à une hauteur comprise entre 1,20 et 1,40 m.

- facilement repérable : la détection visuelle fait partie des caractéristiques essentielles du potelet PMR. Il est important de rendre visibles les potelets
- dimensions minimales pour une détection optimale : les dimensions permettent aux non-voyants de les détecter facilement à l'aide de leur canne. > Cf. P.55



BARRIERES

► **Arrêté du 1/08/2006 (accessibilité aux PMR)**

Suivant la hauteur de chute possible d'un piéton ou selon que l'usager est un malvoyant ou non, les barrières doivent être installées le long du cheminement où un tel risque existe.

> Cf. P.54



STRATIFIÉ COMPACT (HPL)

Les panneaux en COMPACT HPL sont des stratifiés duromères à haute pression (HPL). Le stratifié compact haute pression (HPL) est constitué de couches de papier kraft (env. 65%) saturés de résine thermodurcissante (env. 35%) et liées entre elles par l'action de la chaleur et de la pression (Norme NF EN 438).

Biosourcés, issus de forêt gérées durablement, les panneaux Compact en HPL résistent à toutes les conditions météorologiques et sont également très faciles à entretenir.

Leur protection contre les intempéries est composée de résines acryliques-polyuréthanes doublement durcies. En outre, les panneaux de qualité F sont classés selon la norme EN 13501-1 comme classe de feu B - s2, d0 ou également B - s1, d0.

Le compact utilisé satisfait aux exigences de la norme "compact extérieur", pour les tests de vieillissement, résistance aux rayons UV (1 500 h) et au vieillissement artificiel (3 000 h).

> Cf. P.14 à 17, 24-25, 53-54, 69



Normes et certifications réglementaires



BOIS TRAITÉ "CLASSE 4"

Le système de traitement est réalisé en autoclave, sans arsenic, en conformité avec les nouvelles directives environnementales européennes. Il correspond à une imprégnation jusqu'au cœur du bois, le rendant imputrescible: résiste au pourrissement, aux insectes et aux champignons. Il donne au bois une coloration légèrement verdâtre qui s'atténue avec le temps.

> Cf. P.48, 69, 73 à 75



CONTENEURS À DÉCHETS

► La sécurité des conteneurs roulants à déchets est contrôlée en référence aux normes NF EN-840 1 à 6 :

- 1 à 4 : Normes dimensionnelles
- 5 et 5/A1 : Exigences de performances et méthodes d'essais
- 6 et 6/A1 : Exigences d'hygiène et de sécurité

> Cf. P.68-69

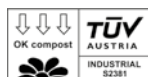


HYGIÈNE CANINE

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines.

Cette obligation s'inscrit dans le nouveau Code Pénal (article R.632-1) : "Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation (...)". En cas de non-respect, **l'infraction est passible d'une contravention de 2^{ème} classe** dont le montant varie selon la commune ou la région. > Cf. P.78-79



SAC COMPOSTABLE



► La norme EN 13432, une norme européenne, décrit les exigences relatives aux emballages pouvant être récupérés par compostage et biodégradation, et fournit un schéma de test et des critères d'évaluation pour l'acceptation finale de l'emballage. Les sacs « OK COMPOST » sont compostables dans un composteur industriel uniquement, où les conditions de températures sont comprises entre 55 et 60°C. > Cf. P.78



LOI ANTI-TABAC

► Décret n° 2006-1386 du 15/11/06

Depuis le 1^{er} février 2007, l'interdiction de fumer s'applique dans les entreprises, les administrations, les établissements scolaires, les établissements de santé. Depuis le 1^{er} janvier 2008, elle s'applique aux lieux dits "de convivialité" (cafés, hôtels, restaurants, discothèques, casinos). > Cf. P.80 à 84



CONTACT ALIMENTAIRE



► Règlement cadre (CE) n°1935/2004/CE, du règlement (CE) n° 2023/2006 et des autres textes européens et nationaux applicables : Le matériau et/ou objet est conforme aux exigences pertinentes du, listés ci-après :
- Concernant les matières plastiques destinées au contact alimentaire, règlement (UE) n°10/2011. Il garantit que l'objet et les matériaux qui le composent ne présentent pas de risques de toxicité lorsqu'ils sont en contact avec des aliments ou des boissons. Les bonnes pratiques d'hygiène veulent que ce type d'article soit inerte vis-à-vis des aliments, en évitant toute migration de produits et sans effet catalytique susceptible de modifier le goût ou la qualité de l'aliment.



HACCP (HAZARD ANALYSIS CRITICAL CONTROL POINT)

► Règlement (CE) n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 – règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2006

Les déchets alimentaires, sous-produits non comestibles et autres déchets doivent être déposés dans des conteneurs dotés d'une fermeture, sauf si les exploitants du secteur alimentaire peuvent prouver à l'autorité compétente que d'autres types de conteneurs ou de systèmes d'évacuation utilisés conviennent. Ceux-ci doivent être conçus de manière adéquate, être bien entretenus et faciles à nettoyer et, au besoin, à désinfecter. Ce règlement identifie pour la partie déchets les obligations suivantes : des collecteurs dotés d'une fermeture, faciles à entretenir, à désinfecter et nettoyer, conçus de manière adéquate.

Pour répondre à ces obligations réglementaires : collecteurs équipés d'un couvercle, collecteurs avec des formes facilitant le nettoyage et l'écoulement après rinçage, collecteurs qui facilitent le tri via les couleurs disponibles, et qui ne favorisent pas les risques de contaminations croisées grâce à la pédale d'ouverture du couvercle.

> **Nécessité de s'équiper de collecteurs qui se nettoient facilement et qui disposent d'une pédale ou d'un couvercle.** Cf. P.20, 31 à 33, 90, 92, 93, 96, 111, 112, 122, 123



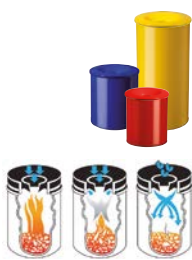
Normes et certifications réglementaires



PRINCIPE D'AUTO-EXTINCTION

► **Évaluation technique réalisée par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection)** : produit conforme à la spécification technique. CNPP: organisme certificateur dans les domaines de la prévention et de la protection incendie en s'appuyant sur les compétences de ses laboratoires et services d'inspections et d'audits.

> Cf. P.86, 95



HYGIENE FEMININE PRECARITE MENSTRUELLE

Hygiène féminine : Règlementation environnementale relative à l'élimination des déchets sanguins

► **Décret n° 2023-1427 du 30 décembre 2023** relatif à l'information concernant la composition et les risques liés à l'utilisation des produits de protection intime féminine. Depuis le 1^{er} avril 2024 - obligation de mentionner sur l'étiquetage et/ou la notice d'utilisation des produits de protection intime féminine : la liste des composants et, pour chacun d'eux, le détail des substances et matériaux incorporés ; la mention des modalités et précautions d'utilisation ; les possibles effets indésirables (irritations, intolérances, allergies, microtraumatismes) ou plus graves tels que le syndrome de choc toxique menstruel.

> Cf. P.108

► **Article R232-5 à R. 232-5-9** : Les cabinets d'aisances doivent être aménagés de manière à ne dégager aucune odeur, être équipés de chasse d'eau et pourvus de papier hygiénique ... les cabinets d'aisances réservés aux femmes doivent comporter un récipient pour garnitures périodiques.

► **Article R4228-10** : Dans les établissements employant un personnel mixte, les cabinets d'aisance sont séparés pour le personnel féminin et masculin. Les cabinets d'aisance réservés aux femmes comportent un récipient pour garnitures périodiques.

Lutte contre la précarité menstruelle :

Le Gouvernement agit concrètement contre la précarité étudiante en rendant progressivement accessibles à toutes les étudiantes, de manière gratuite, les protections dont elles ont besoin tout au long de l'année.

Ainsi cet accès s'est fait par étapes :

- Les résidences universitaires des CROUS et les services de santé universitaires doivent être équipés en distributeurs de protections hygiéniques gratuites et respectueuses de l'environnement.
- Depuis la rentrée de septembre 2021, ces distributeurs doivent être déployés sur l'ensemble des campus universitaires.

> Cf. P.108-109



PREMIERS SECOURS

► **Article R4224-14 – décret n°2008-244 au 7 mars 2008**

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 du Code du travail comporte 3 articles fondamentaux : Selon l'article R4224-14 du code du travail, il est précisé que "les lieux de travail doivent être équipés de matériels de premier secours adaptés à la nature des risques et facilement accessible". L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de son établissement.

> Cf. P.97-98



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

► **Arrêté du 1^{er} août 2006** - Tous les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public doivent être accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) depuis le 1^{er} janvier 2015.

> **Nécessité d'équipements permettant de répondre à l'ensemble des besoins et obligations dans le domaine de l'accessibilité et de l'autonomie dans les cheminements extérieurs y compris les blocs sanitaires.** > Cf. P.120

► **Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.**

► **Arrêté du 15 janvier 2007**

Les équipements et mobiliers urbains présents sur le cheminement piétonnier s'inscrivent dans un volume minimum pour être détectés afin d'assurer la sécurité des personnes malvoyantes.

> **Nécessité d'un élément bas installé au maximum à 0,40 mètre du sol.** - Cf. P.48, 55



DISPOSITIF AD'AP

► **Arrêté du 14 septembre 2018 relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée - JORF n°0234 du 10 octobre 2018 - Entrée en vigueur : Le 10 janvier 2019**

Modalités de suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

L'arrêté définit le contenu minimal des points de situation à l'issue de la première année et des bilans des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda d'accessibilité programmée.

Cf. P.49, 120



Une présence commerciale à l'échelle européenne



SERVICE COMMERCIAL FRANCE

Tél : 02 43 01 55 55

 contact@rossignol.fr

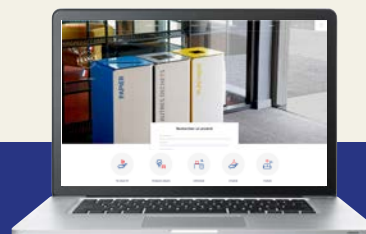
SERVICE COMMERCIAL EXPORT

Tél : +33 (0)2 43 01 55 55

 export@rossignol.fr



Scannez-moi
et retrouvez
votre responsable
commercial régional



DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE
DE NOS OFFRES ET SERVICES SUR
rossignol.fr



ROSSIGNOL
Route de Saint Cénéré
53150 MONTSÛRS - FRANCE
Tél. +33 (0)2 43 01 55 55
contact@rossignol.fr
www.rossignol.fr



Le Réseau Cocci
courrier@lereseaucocci.fr
03 89 72 05 35

Votre Distributeur-Conseil

